



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 9 mai 2023 à 13 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le conseiller Marc Bureau.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, François Léveillé, directeur, Cabinet du conseiller désigné, Daniel Feeny, Frédérique Delisle, attachés politiques, M^e Véronique Denis, greffière et M^e Séléna Beaumont-Demers, Cheffe d'unité – Accès à l'information ainsi que Carl Beauchemin, directeur par intérim, Urbanisme et développement durable, Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Nathalie Fleurent, directrice adjointe, Finances, Marie-France Laviolette, directrice adjointe, Ressources humaines, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau et Rachel Rivard, chef d'unité, Communications.

CAUP20230509-P1 CAUCUS PRÉPARATOIRE

Discussions sur les items inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 9 mai 2023.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

3.1 Projet numéro 133183 - Dérogations mineures - Construire un bâtiment à usages résidentiel et commercial comportant 144 logements - 523, montée Paiement - District électoral du Versant - Daniel Champagne

Monsieur le conseiller Steve Moran indique que cet édifice a deux vocations, soit un étage commercial et un résidentiel. La réglementation quant au stationnement en façade varie selon le type d'immeuble. Il ajoute comprendre le choix dans ce dossier, mais ne souhaiterait pas l'application de cette disposition dans son district. Il voudrait que les règles concernant les stationnements en front des bâtiments soient resserrées.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne partage la préoccupation de son collègue. Ceci dit, la structure de cet édifice ne comporte pas réellement de terrain en façade et en conséquence il croit que les limitations sur la rue locale sont adéquates.

3.2 Projet numéro 133481 - Usage conditionnel - Modifier un projet résidentiel approuvé par l'ajout de 42 logements - 35, rue Seto - District électoral de Mítigomijokan - Anik Des Marais

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon indique que ces modifications sont conformes au plan d'urbanisme. Il avait par le passé exprimé une inquiétude quant aux infrastructures routières, concernant la sécurité sur le chemin Vanier. L'intersection au coin du boulevard des Allumettières et du chemin Vanier est très achalandée et peut être dangereuse pour les utilisateurs. Il demande une mise à jour quant au dossier du chemin Vanier et des explications quant aux prochaines étapes.

Monsieur Carl Beauchemin indique que les appels de proposition sont en cours pour les études environnementales. Une présentation devrait être faite aux membres du conseil municipal avant l'été.

Madame la conseillère Caroline Murray indique qu'il faut avoir une approche pédagogique. Ce projet apporte des modifications à un projet déjà approuvé.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin prend son siège à 13 h 40.

3.3 Projet numéro 133483 - Dérogation mineure - Modifier un projet résidentiel approuvé par l'ajout de 42 logements - 35, rue Seto - District électoral de Mitigomijokan - Anik Des Marais

Madame la conseillère Anik Des Marais indique que cette dérogation est mineure et vise à ce que les climatiseurs soient installés en façade de l'immeuble. Toutefois, elle s'interroge quant à la raison pour laquelle cette demande est formulée. Elle mentionne que le cumul des dérogations mineures devient une nouvelle réglementation. Elle votera contre cette demande de dérogation.

Madame la conseillère Caroline Murray indique que lors d'une assemblée du CCU, un amendement avait été proposé afin qu'une dalle anti-vibration pour limiter le bruit soit installée sous les unités de climatisation. Elle remarque que cet élément n'est pas inclus à la résolution.

Monsieur Beauchemin indique qu'une condition pourrait être ajoutée à cet effet. Monsieur Champagne demande des précisions à sa consœur quant à la disposition des unités de climatiseurs sur les balcons.

Madame Des Marais souhaite obtenir des explications quant aux motifs entourant cette dérogation. Elle se demande si le projet peut être réalisé en conformité avec le règlement. Monsieur Beauchemin apporte des précisions requises.

Une modification est proposée par madame la conseillère Caroline Murray et est appuyée par monsieur le conseiller Mike Duggan.

Madame Murray fait la lecture de la modification proposée, qui vise l'ajout de ce qui suit :

« ce que l'équipement mécanique soit déposé sur une surface adéquate limitant la vibration de manière à atténuer les effets nuisibles en façade du bâtiment. »

Madame Des Marais s'interroge sur la procédure.

Monsieur Champagne indique qu'il appuie l'amendement, mais il votera contre la résolution à la séance de ce soir.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin demande des explications supplémentaires quant aux équipements inclus par la modification souhaitée.

Le vote n'est pas demandé quant à l'amendement.

3.4 Projet numéro 133494 - Dérogations mineures - Construire une habitation multifamiliale comportant quatre logements - 31, rue Gagnon - District électoral de Hull-Wright - Steve Moran

Monsieur le conseiller Steve Moran mentionne que tout comme le point 9.3, l'item 3.4 concerne le même immeuble. En raison du retrait de l'item 9.3, est-ce que l'item 3.4 doit également être retiré? Monsieur Beauchemin indique que l'item 3.4 porte sur les dérogations mineures alors que l'item 9.3 porte sur le PIIA. Les deux projets de résolution sont indépendants l'un de l'autre.

6.1 Projet numéro 133663 --> CES - Règlement numéro 44-2-2023 modifiant le Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau dans le but d'exclure de son champ d'application les interventions faites dans l'intérêt public ou pour des fins de santé ou de sécurité

L'item 6.1 est retiré de l'ordre du jour.

9.3 Projet numéro 133493 - PIIA - Construire une habitation multifamiliale comportant quatre logements - 31, rue Gagnon - District électoral de Hull-Wright - Steve Moran (recommandation défavorable du CCU)

L'item 9.3 est retiré de l'ordre du jour.

10.2 Projet numéro 133474 --> CES - Entente et requête - Desserte - Services municipaux - Prolongement des services municipaux pour desservir le projet prévu aux 133 à 145, rue Sabourin - District électoral du Lac-Beauchamp - Denis Girouard

Monsieur le conseiller Steve Moran indique que les items 10.1 et 10.2 sont semblables, mais que le projet au point 10.2 prévoit un avis à donner au MELCC, alors que l'item 10.1 est silencieux à ce sujet. Il demande des précisions. Monsieur Simon Rousseau indique qu'un retour sera effectué à ce sujet. En fin de séance, monsieur André Turgeon explique les différences entre les deux projets.

12.2 Projet numéro 133448 --> CES - Signature d'un protocole d'entente avec Environnement Sterne pour un projet de partenariat dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc indique que ce programme ne prévoit pas les sorties scolaires ou de volet éducatif.

Madame Des Marais indique que le cadre normatif du programme mentionné ne comporte pas de volet 2 ou d'activité de sensibilisation.

Monsieur Rousseau propose une discussion avec monsieur Frédéric Vandal avant la séance du conseil municipal du soir.

20.1 Projet numéro 133593 --> CES - Participation de la Ville de Gatineau dans le cadre des grands événements et événements sportifs 2023 - 293 150 \$ en contributions financières, 102 760 \$ en services coûtants et 39 400 \$ en valeur de services

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc signifie qu'il n'y a aucun projet qui touche Buckingham et Masson-Angers dans ces événements. Ces activités doivent avoir un éclat à la grandeur de la ville. Il ajoute que le milieu communautaire de l'est souhaite avoir le soutien financier de la Ville dans diverses activités « Grande ville » et qu'une approche sera faite en ce sens.

20.3 Projet numéro 133708 --> CES - Désignation toponymique - Rue Wigwàs - Changement de nom de la rue Amherst

Monsieur le conseiller Steve Moran souligne que ce nom de rue a fait l'objet de discussion avec Postes Canada indiquant qu'il y avait un problème potentiel de livraison du courrier en raison des accents sur le nom Wigwàs.

Madame la mairesse abonde en ce sens et mentionne que des efforts ont été réalisés en ce sens. De plus, il y a eu des discussions à ce sujet avec les membres de l'UMQ et une résolution a été votée pour assurer une plus grande diffusion des langues autochtones.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron est ravie de la position de la ville de maintenir les accents. La toponymie doit être représentative et s'adapter. Monsieur le conseiller Mike Duggan apprécie l'initiative, il mentionne également qu'il faut faire preuve de compréhension et de prudence quant aux refus bureaucratiques qui peuvent être causés, par exemple, par des systèmes désuets.

23.2 Projet numéro 133622 --> CES - Modification à la structure organisationnelle – Ville de Gatineau

Madame la conseillère Olive Kamanyana souhaite attirer l'attention sur ces changements. Qu'est-ce qui explique les changements nominatifs de « secrétaires » à « adjointes »? Monsieur Rousseau indique que la Ville se modernise en modifiant le titre en accentuant une valorisation de ces postes essentiels.

36.1 Projet numéro 133743 - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 936-1-2023 modifiant le Règlement numéro 936-2023 dans le but d'augmenter la dépense et l'emprunt de 3 469 200 \$ pour financer divers travaux d'infrastructures, l'achat de véhicules et d'équipements ainsi que l'achat d'un terrain en lien avec l'année 1 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2023-2027

Monsieur le conseiller Steve Moran exprime sa surprise quant aux augmentations de prix. Le prix de l'évaluation a doublé. Monsieur Gacem indique que l'écart quant aux camions et équipements est causé par les approvisionnements et le taux de change américains.

36.5 Projet numéro 133588 --> CES - Modifications à la structure organisationnelle - Service de police - Service de l'approvisionnement responsable

Monsieur le conseiller Steve Moran souhaite savoir si la création du poste de commis aux achats est un poste dédié au Service de police, monsieur Rousseau précise que cet ajout va dans la perspective du plan des effectifs policiers.

36.12 Correspondance numéro 133797 - Avis de proposition déposé par la conseillère Alicia Lacasse-Brunet à la séance du conseil municipal du 9 mai 2023 qu'à la séance du 6 juin 2023 sera déposé un projet de résolution afin de protéger son territoire des activités minières

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet dépose un avis de proposition pour la séance du conseil municipal du jour. Son avis porte sur l'exploitation minière sur le territoire de la ville de Gatineau.

Elle indique que la Ville de Gatineau doit se prononcer en défaveur de ces exploitations minières.

L'avis de proposition a été envoyé par courriel aux élus, et la proposition est lue par madame Lacasse-Brunet.

37.1 – Projet numéro 133395 - Règlement de contrôle intérimaire restreignant le développement immobilier - Avis de proposition déposé par madame la conseillère Bettyna Bélizaire au conseil municipal du 14 février 2023

Monsieur le conseiller Daniel Champagne indique que la nouvelle proposition des services a été débattue par le comité exécutif en présence de madame Bélizaire. Monsieur Champagne souhaite déposer un amendement qui sera appuyé par madame Bélizaire.

Il en fait la lecture :

« Le comité exécutif recommande au conseil municipal :

- de mandater le Service de l'urbanisme et du développement durable à préparer :
 - a. un règlement de contrôle intérimaire en lien avec le réaménagement du chemin Vanier;
 - b. un règlement de contrôle intérimaire visant la protection de certains habitats de la rainette faux-grillon de l'Ouest;
- de mandater le Service de l'urbanisme et du développement durable d'évaluer l'opportunité d'élaborer un règlement de contrôle intérimaire associé à la réalisation d'un projet de mobilité durable. »

Madame Bélizaire indique qu'elle appuiera l'amendement. Elle est satisfaite de la réflexion des services. Elle précise que cet avis avait été déposé en raison de divers échanges avec des collègues et représentants du milieu. Il s'agit d'une volonté uniforme pour encadrer et gérer le développement dans l'ouest. Elle remercie les associations de citoyens qui ont dénoncé le déséquilibre entre la croissance démographique et les infrastructures. Cette croissance génère des enjeux quant aux services à la population (que ce soit au niveau communautaire, sportif, des transports, des écoles ou des milieux naturels). D'autres possibilités et avenues doivent être étudiées pour mieux encadrer le développement.

Madame Murray ajoute que de la pédagogie doit être faite avec les citoyens. Les citoyens sont inquiets. La mobilisation démontre que les gens veulent être impliqués dans le développement de leur quartier. C'est un petit pas essentiel pour la suite des choses. Elle est préoccupée par les enjeux créés par la croissance. Le RCI est un outil parmi d'autres et elle étudiera les autres possibilités. Les redevances de développement ont été abordées entre les élus de diverses municipalités.

Monsieur Blondin souhaite des précisions sur l'amendement du comité exécutif. Monsieur Champagne indique que c'est pour le développement du chemin Vanier, et les règlements reviendront au conseil. Monsieur Blondin est préoccupé pour le transport structurant qui est en cours, et il s'abstiendra de voter. Monsieur Champagne ajoute que le projet ne vise pas à bloquer des projets, mais bien de les encadrer. On souhaite éviter des expropriations futures.

Madame Murray précise que c'est l'inverse puisque la Ville prend les mesures pour que le tramway puisse être développé en temps.

Monsieur Girouard exprime ses réserves quant à un possible précédent concernant la réglementation future. Il s'abstiendra.

Monsieur Champagne ajoute que le RCI est un outil qui existe depuis longue date, et qu'il n'est pas question de mettre en place un nouveau règlement, mais de recourir à un outil complémentaire existant.

Madame Kamanyana demande un échéancier pour la présentation des outils. Monsieur Champagne indique qu'on devrait avoir déposé un projet en 2023. Des rencontres sont déjà prévues avec madame Marchand.

Monsieur Girouard souhaite comprendre la plus-value de cet outil et des précisions sont apportées par monsieur Beauchemin.

Monsieur Blondin demande s'il y a un effet de gel par cette résolution dans les projets. Monsieur Champagne précise l'impact intérimaire sur les projets. L'objectif n'est pas de bloquer les projets.

Madame la mairesse indique que le RCI s'applique dès qu'une intention est matérialisée sur un terrain. Le RCI ne paralyse pas tout l'ouest, mais là où on sait que la ville a une intention. Sa durée est limitée à une période. Elle apporte des nuances quant aux règles d'aménagement qui existent actuellement.

Madame Des Marais mentionne que les services travaillent sur le plan régional des milieux humides et que le RCI pourra s'inscrire dans cette réflexion.

Suite aux discussions quant aux ajouts contenus à l'ordre du jour, un retour est fait à l'item 3.3.

Madame la mairesse France Bélisle quitte son siège.

Lorsque les discussions relatives à l'item 3.3 sont terminées, monsieur le président lit une note concernant les obligations de la Ville de Gatineau en lien avec les dispositions législatives entourant la langue française. À compter du 1^{er} juin 2023, les ordres du jour du conseil municipal ne seront plus traduits en anglais.

Madame Kamanyana et monsieur Sabourin souhaitent obtenir des précisions quant aux procès-verbaux des commissions et à la possibilité que les séances soient disponibles en ligne. Madame Loyer apporte des précisions.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Note de service datée du 3 mai 2023 de Me Véronique Denis aux membres du conseil - *Loi sur la langue officielle et commune du Québec* - Fin de la traduction des ordres du jour du conseil municipal
2. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la STO tenue le 23 février 2023

Fin du caucus préparatoire public à 15 h 20.

M^e Séléna Beaumont-Demers
Cheffe d'unité – Accès à l'information
Service du greffe

M^e Véronique Denis
Greffière
Service du greffe